



# Note d'information complémentaire Demande de bourse nationale de lycée 2023-2024

Spécifique pour les élèves qui candidatent aux lycées de la Défense

Note d'information à conserver

## Note d'information

- ! La démarche de demande de bourse pour les lycées de la Défense est différente des autres établissements scolaires. Ne tenez donc pas compte de l'encadré « Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée » dans la notice du formulaire de demande Cerfa n°11319\*20.

### 1- Quelles sont les particularités de la demande de bourse de lycée pour les lycées de la Défense ?

Cette note d'information est spécifique à l'élève qui a candidaté au titre du groupe III dans un des 6 lycées du Ministère de la Défense : le lycée militaire de Saint-Cyr-l'École, le lycée militaire d'Aix-en-Provence, le lycée militaire d'Autun, le Prytanée national militaire de La Flèche, le lycée naval de Brest et l'École des pupilles de l'air de Grenoble.

Vous pouvez faire cette demande pour un élève dont la candidature a déjà été présélectionnée par l'un des 6 lycées de la Défense ou pour un élève dont la candidature est en cours de traitement pour l'admission à titre exceptionnel (prévue au 1<sup>er</sup> de l'article R. 425-11 du code de l'éducation).

### 2- Comment accomplir votre démarche et remplir votre demande ?

- 1- Téléchargez le Cerfa n°11319\*20 de demande de bourse nationale de lycée sur [service-public.fr](https://service-public.fr).
- 2- Rassemblez les documents justificatifs.
- 3- Remplissez le formulaire Cerfa n° 11319\*20 en pages 3 à 5.
- 4- Envoyez le formulaire signé et tous les documents justificatifs au service instructeur des bourses de l'académie de rattachement du lycée de la Défense de candidature de l'élève.

- ! Vous pouvez faire votre demande de bourse de lycée en version papier du 30 mai au 5 juillet 2023 inclus.

- 5- Le service instructeur des bourses vous enverra une estimation de droit à bourse (entre mai et juillet).
- 6- Vous devrez envoyer une copie de ce document à l'ensemble des lycées de la Défense où l'élève a déposé sa candidature.
- 7- Vous recevrez à la rentrée scolaire de l'élève une notification du service instructeur des bourses de l'académie de rattachement du lycée de l'élève. Cette notification vous précisera le résultat définitif de votre demande de bourse : attribution ou refus du droit à bourse de l'élève et/ou vous demandera de fournir des documents justificatifs complémentaires.

### 3- Quels sont les documents justificatifs à joindre à votre demande ?

- ! Ne tenez donc pas compte de la section "Quels sont les documents justificatifs à joindre" dans le formulaire de demande Cerfa n°11319\*20.

Vous devez joindre à votre demande votre avis de situation déclarative 2023 sur les revenus 2022 et, selon votre situation, **en plus** les documents suivants :

Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>2</sup>	<b>L'avis de situation déclarative 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire</b>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est à <b>vos charges</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge <b>et</b> - Le justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	- Copie de la décision de justice vous désignant en tant que tuteur <b>ou</b> - de la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF

#### 4- Où envoyer votre demande de bourse nationale de lycée ?

Envoyez votre demande de bourse au service instructeur des bourses de l'académie de rattachement du lycée de la Défense où l'élève candidate.

**!** Dans le cas où l'élève candidate dans plusieurs lycées de la défense, une seule demande de bourse nationale de lycée doit être déposée.

**Vous trouverez les coordonnées des services instructeurs où envoyer votre demande :**

**Pour le lycée militaire, à Saint-Cyr (78) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN de l'Essonne  
Service académique des bourses  
Boulevard de France  
92012 EVRY CEDEX

**Pour le lycée militaire, à Aix-en-Provence (13) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN du Vaucluse  
Pôle académique des bourses  
49 rue Thiers  
84077 AVIGNON CEDEX 04

**Pour le lycée naval, à Brest(29) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN du Finistère  
Service académique des bourses  
1 boulevard du Finistère  
CS 45033  
29558 QUIMPER CEDEX

**Pour le lycée militaire, à Autun (71) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN 58  
Service académique des bourses  
Place Saint Exupéry  
CS 70074  
58028 NEVERS CEDEX

**Pour l'école des pupilles de l'Air, à Montbonnot-Saint-Martin (38) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN de l'Isère  
Service académique des bourses  
Rue Joseph Chanrion  
38032 GRENOBLE CEDEX 1

**Pour le Prytanée national militaire, à La Flèche (72) :**

Adresse du service instructeur des bourses :  
DSDEN de la Sarthe  
Pôle académique de Gestion des Bourses (PAGEB)  
19 boulevard Paixhans  
CS 50042  
72071 LE MANS CEDEX 9